



Peut-on domicilier une activité dans un autre pays

Par **princesskantarell**, le **02/09/2010** à **11:01**

Bonjour,

Je compte vendre des produits sur Internet (enregistrements sur CD), destinés uniquement au marché francophone.

Je vis actuellement en Suède où l'ensemble des prélèvements fiscaux et charges sociales se montent à 62% du CA.

En France, avec le régime d'auto-entrepreneur en micro entreprise, les prélèvements seraient de 20,5% du CA.

Ma question : si je dispose d'une adresse en France, puis-je y domicilier mon activité ?

Combien de mois par an doit-on vivre en France pour cela ?

Par **fabienne034**, le **02/09/2010** à **13:48**

bonjour,

oui mais il faut payer ses impôts en France

pour tout savoir sur le statut d'autoentrepreneur

<http://www.fbls.net/autoentrepreneur.htm>

Par **princesskantarell**, le **02/09/2010** à **14:26**

Auquel cas. je devrais redevenir résidente en France et touriste en Suède.

Mais cela est-il possible même si je vis la majorité du temps en Suède ?

Existe-t-il un texte donnant une indication sur le minimum de temps qu'il faut vivre dans en France pour y être résident ?